

**Règlement de la course :**  
**« LE SOUFFLE DE LA SOURCE »**  
**Dimanche 26 Mai 2019**

---

« LE SOUFFLE DE LA SOURCE » est une matinée basée sur le thème de la course à pied proposant 3 distances distinctes :

- 2 km ouverts aux enfants de 12 ans à 16 ans.
- 5 km ouverts aux enfants de plus de 14 ans et adultes.
- 10 km ouverts aux enfants de plus de 16 ans et adultes.

Les bénéfices de cette course seront reversés à l'association « Grégory Lemarchal » qui lutte contre la mucoviscidose.

**Horaires :**

Le départ de course est donné en face du Collège La Source d'Amnéville :

- 09h15 pour le 2 km
- 10h15 pour le 5 et le 10km

L'arrivée se trouve sur le même site. Les premiers arrivants sont attendus pour les environs de 10h40 pour le 5km.

A partir de 12h00 ont lieu les remises de récompenses.

**Participation :**

La course de 10km est ouverte à toutes et à tous à partir de 16 ans ; celle des 5km à partir de 14 ans. La course des « Jeunes souffles » (2km) est ouverte aux enfants âgés de 12 à 16 ans.

Tout coureur licencié à la Fédération Sportive agréée doit fournir à l'engagement une photocopie de la licence en cours de validité à la date de la course. La licence doit indiquer, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique sportive en compétition.

Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Il est expressément rappelé que les concurrents participent à la course sous leur propre responsabilité.

Les coureurs âgés de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.

**Inscriptions :**

Sur internet : [www.GoTiming.fr](http://www.GoTiming.fr) (jusqu'au 26/05)

Une inscription ne peut être enregistrée si elle n'est pas accompagnée des pièces exigées et du versement du montant de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué, mis à part sur la présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

**Retrait des dossards :** Sur place : le 26/05 de 08h00 à 10h00

Tout athlète participant à l'une des épreuves doit impérativement porter le dossard officiel qui lui est fourni par l'organisation. Celui-ci ne peut être ni plié ni modifié.

Tout concurrent ne portant pas de dossard non visible sera contraint de quitter la course

**Assurance :** l'organisateur est couvert par une police de responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle pour les coureurs non licenciés.

**Matériel :** aucun matériel n'est obligatoire. Toutefois, il convient à chacun, selon son niveau d'entraînement et ses capacités, d'adapter son équipement.

**Sécurité :** Un service de secours est assuré. Il est habilité à mettre hors course tout concurrent considéré comme inapte à poursuivre la compétition.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

**Chronométrage et récompenses :** Les courses sont chronométrées. Le chronométrage est assuré par un dispositif de puces électroniques collées sur le dossard qui seront automatiquement initialisées au départ. Les récompenses seront attribuées aux trois premiers au scratch (pas de catégorie d'âges) H/F de chacune de ces courses.

**Résultats :** les classements seront disponibles sur le site internet de GoTiming.

**Droit à l'image :** tout coureur à qui est attribué un dossard autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à la manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Important :** en cas d'intempéries et pour toute raison de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, voire d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.**

